

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'AREQ lance une pétition pour l'abolition des sacs de plastique à usage unique dans les commerces

Québec, le 6 septembre 2016 – L'AREQ, qui regroupe plus de 57 000 personnes âgées, vient de lancer une pétition électronique pour demander au gouvernement du Québec d'interdire la distribution de sacs de plastique à usage unique par les commerces dans l'ensemble du territoire de la province.

La pétition de l'AREQ a été mise en ligne sur le site Internet de l'Assemblée nationale (www.assnat.qc.ca) au cours des derniers jours. Elle est parrainée par la députée de Sainte-Marie-Saint-Jacques, Manon Massé. Les citoyens ont jusqu'au 29 novembre pour la signer.

Dans le texte de la pétition, on souligne notamment que plus d'un milliard de sacs de plastique à usage unique sont encore distribués au Québec chaque année et que moins de 15 % de ces sacs sont récupérés dans la province. Or, plusieurs pays et États ont déjà banni la distribution de ces sacs sur leur territoire avec succès et plusieurs municipalités au Québec comptent faire de même à court terme. Ce fut le cas à Brossard le 1^{er} septembre dernier.

« En lançant cette pétition, nous voulons envoyer un message fort aux décideurs à l'effet que nous pouvons nous passer des sacs de plastique à usage unique. Nous avons très bien vécu sans ces sacs dans le passé et c'est encore possible de le faire aujourd'hui », souligne le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

Actions en novembre

En plus d'inciter ses membres et la population québécoise à signer la pétition, l'AREQ organisera en novembre une journée « sans mon sac de plastique ». Une affiche sera distribuée dans l'ensemble des secteurs de l'Association. Aussi, des activités variées seront organisées pour informer la population à propos des problèmes liés à la prolifération du plastique.

« En 2050, si rien ne change, les océans contiendront plus de plastique que de poissons! Il faut absolument poser des gestes concrets en faveur de l'élimination des sacs de plastique, c'est pourquoi nous préconisons la réduction à la source », ajoute la 2^e vice-présidente et responsable politique du dossier de l'environnement et du développement durable à l'AREQ, Claire Bélanger.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 57 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

– 30 –

Source : Dominic Provost
Conseiller en communication – AREQ
Cell. : 418 929-4082
Courriel : provost.dominic@lacsq.org